

ARRETE n° 24-109

Portant nomination de la Responsable du programme transverse ME

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement.

Vu l'arrêté de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 1^{er} juin 2022 portant nomination de Christophe COLLET en qualité de Directeur de l'UTT à compter du 1^{er} septembre 2022.

ARRETE

Article 1 :

Madame Loubna ECHAJARI - Maitre de Conférences, est nommée Responsable du programme transverse « Management de l'Entreprise » (ME), à compter du 2 avril 2024 jusqu'au 1^{er} avril 2028.

Article 2 :

Cette fonction relève du Référentiel d'Equivalences Horaires du titre 1 « Activités d'intérêt pédagogique ».

Fait à Troyes, le 29 mars 2024



Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT

Original : Service des Affaires Juridiques

Copies : Intéressée

DRH

Diffusion générale : www.utt.fr